

A PROPOS DU STATIONNEMENT....

Vous êtes très nombreux à venir à la messe à St Nom et Chavenay et c'est une grande joie pour le Seigneur et pour tous ! Il faut bien sûr continuer !

Mais cela a quelques conséquences pratiques qui nécessitent un peu d'esprit de responsabilité et de civisme pour que le témoignage de notre attachement à la pratique religieuse ne soit pas un contre-témoignage pour le voisinage et les forces de l'ordre...

Suite à des stationnements enfreignant le code de la route et à quelques plaintes de riverains, la Gendarmerie et la municipalité nous ont demandé de veiller à ce que le stationnement des voitures soit correct.

Il est vrai que les places de stationnement dans l'abord immédiat de l'église sont peu nombreuses et souvent déjà occupées, qu'en semaine des véhicules stationnent sans être verbalisées, que des riverains sortent leur voiture pour que l'on ne se gare pas devant chez eux, etc... mais cela ne doit pas être une justification pour ne pas bien nous comporter...

Quelques règles élémentaires sont donc à respecter :

- S'interroger pour savoir si le véhicule stationné ne gêne pas le passage des piétons, d'une poussette ou d'un fauteuil roulant.
- Se demander si la voiture ne gêne pas ou n'empêche pas le passage d'un véhicule d'intervention des secours, de gendarmerie, de pompiers (pensez aux larges véhicules pour éteindre les incendies), un bus, etc.
- Ne pas stationner sur les places réservées aux handicapés si on ne l'est pas !
- Stationner là où c'est autorisé ou toléré.... A cet égard, la gendarmerie nous a précisé qu'à St Nom le stationnement dans la rue entre la banque et le presbytère et celle le long de l'espace vert à droite en sortant de l'église sont interdits. Par contre le stationnement entre les arbres le long du mur du presbytère et de la D. 307 est toléré du moment que les voitures sont contre le mur et laissent le chemin libre.

Pour rappel :

- A St Nom, Il y a un parking au cimetière. A Chavenay, il y a celui du haut de la ferme Brillon (accessible à la fin des travaux)
- A St Nom, l'aire de stationnement sur la droite en direction du cimetière qui est fermée par une chaîne est propriété privée et nous n'avons pas à ce jour la possibilité d'obtenir d'y mettre les véhicules.
- Aller à la messe ne dispense pas d'être courtois avec les forces de l'ordre...

Conclusion :

Vivons cela dans la joie et témoignons qu'un catholique ne se laisse pas vaincre par ces questions et continue de venir à la messe même si cela demande un effort d'être un exemple de civisme...



Merci pour votre compréhension !

Père BONNET, curé.